Mesures de prévention

en réponse à

entreprise(s) extérieure(s) Intervenante(s)

**Application du décret 92-158 du 20 février 1992**

*L'article R 237-6 de ce décret prévoit que soient décrits les travaux à effectuer, les matériels utilisés, les modes opératoires dès lors qu'ils ont une incidence sur l'hygiène et la sécurité.*

*Pour permettre de préparer le* ***PLAN DE PREVENTION*** *établi à la suite de l'inspection préalable de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise extérieure et pour* ***en faciliter le travail de rédaction****, nous vous demandons de* ***compléter ce document****.*

*Il nous permettra* ***d'apprécier les mesures de sécurité que vous comptez prendre*** *pour réaliser les travaux à exécuter.*

*Vous devrez le remplir et le renvoyer au Conseiller Hygiène et sécurité. Il devra nous parvenir avant l'inspection préalable au démarrage des travaux.*

*Pour ce faire, chaque entreprise doit procéder à* ***l'analyse des risques*** *pouvant résulter de l'interférence entre les activités à engager, les installations à réaliser (ou à entretenir), les matériels à utiliser.*

*L'entreprise contractante doit compléter la dernière colonne de la page 3 pour y mentionner les mesures prévues en cas d'interférence entre ses activités et celles de ses sous-traitants, ou, entre eux, celles qui sont prévisibles.*

*Certaines tâches peuvent* ***exiger des habilitations ou des qualifications particulières du personnel*** *exécutant le travail (attestation de formation, notamment, pour les interventions sur les installations électriques, autorisation de conduite).*

*Après la réunion faisant suite à l'inspection préalable, les décisions pour harmoniser les mesures de prévention entre les différentes entreprises présentes simultanément sont portées dans le* ***PLAN de PREVENTION*** *établi en commun avant le démarrage des travaux.*

*Ce plan commun et vos* ***mesures de prévention en réponse à entreprise(s) extérieure(s)*** *deviennent alors des documents contractuels et exécutoires.*

***Chaque responsable d'entreprise extérieure participant à l'élaboration de ce document et du plan de prévention final, s'engage à transmettre toutes les informations de ce PLAN DE PREVENTION à chacun de ses salariés appelé à participer au chantier en objet et demeure responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.***

**Localisation de l'opération** : On entend par "opération", une ou plusieurs prestations de service ou de travaux réalisés par une ou **plusieurs entreprises** afin de concourir à un même objectif.

Etage Local

**Nature de l'opération** :

Remplacement d’un tuyau de descente

Date début : Date fin : Durée estimée :

**Entreprise extérieure postulante**

**Raison sociale** :

**Adresse** :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax.

Représentant de l'entreprise :

Opération prévue du au

Prévisions : Nombre d'heures : Nombre de salariés :

**Entreprise extérieure sous-traitante([[1]](#footnote-1))**

**Raison sociale** :

**Adresse** :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax.

Représentant de l'entreprise :

Opération prévue du au

Prévisions : Nombre d'heures : Nombre de salariés :

**Entreprise extérieure sous-traitante(1)**

**Raison sociale** :

**Adresse** :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax.

Représentant de l'entreprise :

Opération prévue du au

Prévisions : Nombre d'heures : Nombre de salariés :

**Analyse des phases d'activités:**

Il s'agit d'analyser les différentes phases de l'opération pour mettre en évidence les risques potentiels et définir les mesures à prendre pour assurer une prévention efficace du personnel de votre entreprise (R 237-6 alinéa 4 du Code du Travail).

En cas de travail de nuit ou dans un lieu isolé, pendant l'interruption de l'activité de l'établissement, indiquer les mesures prévues pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point où il pourrait être secouru à bref délai (R 237-10 du Code du Travail).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Analyse des phases d'activités** | **Nature de risque** | **Mesures de prévention envisagées** | **Mesures en cas d'interférence avec les activités de ses sous-traitants**  *(si nécessaire, préciser qui exerce le commandement)* |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Travaux soumis à une habilitation et /ou une autorisation :**

(intervention sur installations électriques, conduite d'engins de manutention, de levage… *suivant décret en vigueur) :*

**Travaux nécessitant une "autorisation d'effectuer" :**

*(Permis de feu, pistolet de scellement, travaux sur installation électrique, autres) :*

**Produits chimiques utilisés par l'entreprise extérieure :**

*(fournir les fiches de données sécurité) :*

**Travaux soumis à surveillance médicale particulière :**

Au regard de l'activité, indiquer le nombre prévisible de personnes *(il s'agit ici de noter si, dans les travaux prévus, il existe des situations de travail pouvant nécessiter une surveillance médicale particulière, telle qu'imposée par les textes réglementaires)* :

**Moyens ou matériels demandés à la CPAM** *(Eau, gaz, électricité…)*

**Liste des documents à remettre pour l'élaboration du plan de prévention :**

Plans Classements des matériaux qui seront utilisés

**Nom(s) du (des) représentants du personnel au CHSCT :**

*(A indiquer pour l'affichage prévu par l'article R 237-25 du Code du Travail)*

**Ce document n'est valable que pour l'opération désignée page 1**

Le Responsable de l'Entreprise extérieure (Nom et prénom) :

Fait à Le Signature :

1. Dans le cas où une ou plusieurs opérations seraient effectuées par une entreprise sous-traitante, cette dernière doit remplir ce cadre. [↑](#footnote-ref-1)